

FIN DES NÉGOCIATIONS

La cinquième réunion clôt le cycle de négociation. Ce tract présente la synthèse FO : les avancées obtenues thème par thème, et les points sur lesquels nous restons vigilants. La gestion des aléas, mesure la plus nouvelle de l'accord, est détaillée en page 2.

CE QUI AVANCE	CE QUI RESTE À SUIVRE
+ Maintien du temps de travail et des majorations horaires + Engagements sur les recrutements et les CQPM + Reconnaissance du tutorat et prise en compte de la charge + Protection de la rémunération en cas d'aléas	! Stages de troisième : pas de position définitive ! Tuteurs Training Room non reconnus à ce stade ! Abondement financier de 20 % jugé faible ! Prime tuteurs uniformisée à 50 €

Les 5 thèmes de la négociation

1 GESTION DES TEMPS

- Plage d'arrivée de 7 h à 9 h maintenue
- Majorations horaires spécifiques maintenues
- Plot de 18 JRTT maintenu pour 2027 et 2028

Aucun point négatif majeur sur ce thème.

3 EMPLOI DES JEUNES

- Augmentation du nombre de stages de seconde
- Garantie d'un effectif composé de 4 % d'apprentis chaque année
- Ambition d'embaucher 75 % des apprentis à l'issue de leur formation

Vigilance — stages de troisième : la direction n'a pas arrêté de position définitive.

2 EMPLOI

- Engagement de 3 000 recrutements dans le cadre de l'OP 2030
- Organisation de 12 sessions de CQPM par an

Aucun point négatif majeur sur ce thème.

4 TUTORAT

- Maintien de la prime de 50 € pour les tuteurs d'apprentis
- Création d'un budget Airward pour les tuteurs métiers
- Tutorat pris en compte dans les futures PolSal
- Charge de travail adaptée pour intégrer le tutorat
- Détecter, former et accompagner les tuteurs pour reconnaître leur rôle

Vigilance — uniformisation des 50 € pour l'ensemble des tuteurs ; les tuteurs Training Room ne sont pas reconnus comme tuteurs officiels.

5 GESTION DES ALÉAS

Protection de la rémunération, compteur dédié de 3 jours, abondements en temps et en paiement.

DÉTAIL EN PAGE 2 →

LE COMPTEUR ALÉA, EN 3 ÉTAPES

L'accord crée un compteur dédié à la gestion des aléas. L'objectif : absorber une période d'aléa sans chômage partiel et sans perte de rémunération. Chaque salarié alimente ce compteur avec 3 jours de RTT ou de sixième semaine, à compter de début 2027, pour chacune des deux années couvertes par l'accord.

CE QUE JE PLACE



3 jours de RTT ou de 6^e semaine

+

ABONDEMENT 33 %



1 jour, uniquement si le compteur est utilisé

=

L'équivalent de 4 jours pour absorber l'aléa

Sans aléa, ces 3 jours reviennent au salarié : en paiement (+20 %) ou en temps sur le CET Long Terme (+33,33 %).

1 J'ALIMENTE

PRINCIPE

Création d'un compteur dédié à la gestion des aléas, à compter de début 2027, par an sur 2 ans.

APPROVISIONNEMENT

J'y place 3 jours : RTT ou sixième semaine.

2 EN CAS D'ALÉA

- Seuls les jours nécessaires du compteur sont utilisés pour faire face à l'aléa.
- La rémunération est protégée : ni chômage partiel, ni perte de salaire.
- Abondement de 33 %, soit l'équivalent d'un jour supplémentaire. Ce jour abondé n'est octroyé que s'il y a utilisation du compteur.
- Le jour abondé est consommé en priorité, avant les jours déposés.
- Utilisation limitée aux aléas définis ou validés de manière paritaire.

3 SANS ALÉA

Fin 2027 ou fin 2028, au choix du salarié : deux possibilités. Seuls les 3 jours placés — ou les jours restants sur le compteur — sont concernés ; le jour abondé n'entre jamais dans ce calcul.

PAIEMENT

Récupération des jours en paiement, avec un abondement financier de 20 %.

CET LONG TERME

Transfert vers le CET Long Terme, avec un abondement en temps de 33,33 % mobilisable en fin de carrière.

CE QUE FO CONTINUE DE PORTER

- Un abondement financier supérieur à 20 % lorsque les jours ne sont pas utilisés en temps.
- La reconnaissance des tuteurs Training Room comme tuteurs officiels.
- Une prime de tutorat différenciée plutôt qu'uniformisée à 50 €.
- Une position claire de la direction sur les stages de troisième.

POSITION FO

L'accord présente encore des limites, notamment sur certains points de reconnaissance et sur le niveau d'abondement financier. Toutefois, l'ensemble des mesures obtenues fait pencher l'équilibre du côté des avancées pour les salariés.